

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87400231.4

51 Int. Cl.³: **E 04 H 1/12**
A 47 K 4/00

22 Date de dépôt: 02.02.87

30 Priorité: 31.01.86 FR 8601385
21.11.86 FR 8616275

43 Date de publication de la demande:
02.09.87 Bulletin 87/36

84 Etats contractants désignés:
BE CH DE ES LI

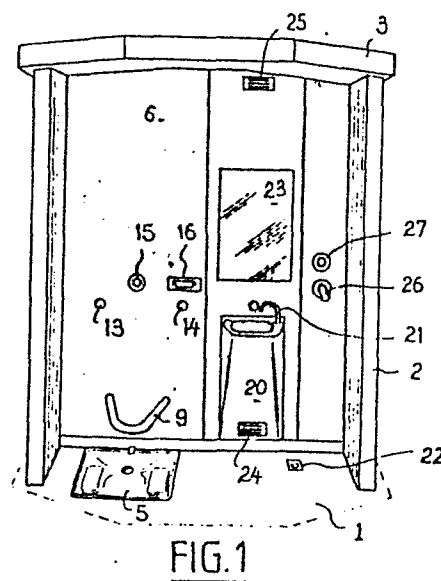
71 Demandeur: **LANGEVINE S.A.**
B.P. 3 Fondettes
F-37230 Luynes(FR)

72 Inventeur: **Langevine, Jean**
"Les Ruettes" Fondettes
F-37230 Luynes(FR)

74 Mandataire: **Moncheny, Michel et al,**
c/o Cabinet Lavoix 2 Place d'Estienne d'Orves
F-75441 Paris Cedex 09(FR)

54 **Cabine de toilettes publiques perfectionnée.**

57 Cette cabine comporte une dalle (1), des parois formant murs (2), un toit (3), une porte, un siège (5) et une paroi technique (6) définissant un local technique et un local destiné aux utilisateurs. Cette cabine est caractérisée en ce que le siège est constitué par un siège à la turque (5) combiné à un abattant (9) fixé sur ladite paroi technique (6), à une certaine hauteur au-dessus du siège à la turque, et monté déplaçable manuellement entre une position active dans laquelle ledit abattant (9) s'étend à peu près horizontalement au-dessus du siège à la turque et une position escamotée. Avantageusement, il est prévu des moyens de maintien dudit abattant (9) en positions active et escamotée.



La présente invention se rapporte aux cabines de toilettes publiques.

On connaît dans l'état de la technique un certain nombre de cabines de toilettes publiques comportant une dalle, des parois formant murs, un toit, une porte, un siège et une paroi technique sur laquelle sont fixés différents éléments, et définissant dans ladite cabine, un local technique et un local destiné aux utilisateurs.

Cependant, ces cabines présentent un certain nombre d'inconvénients, notamment en raison du prix et de l'accessibilité des différents équipements dont ils sont dotés. En effet, ces équipements sont fixés sur la face de la paroi technique du côté du local destiné aux utilisateurs et sont de plus en plus souvent sujets à des dégradations, ce qui entraîne un coût d'entretien de ces cabines de plus en plus élevé.

De plus, les sièges à l'anglaise utilisés dans les cabines de l'état de la technique sont d'un prix d'achat relativement élevé, ce qui augmente d'autant le prix de revient de telles cabines.

Le but de l'invention est donc de résoudre les problèmes évoqués ci-dessus.

A cet effet, l'invention a pour objet une cabine de toilettes publiques comportant une dalle, des parois formant murs, un toit, une porte, un siège et une paroi technique définissant un local technique et un local destiné aux utilisateurs, caractérisée en ce que le siège est constitué par un siège à la turque combiné à un abattant fixé sur ladite paroi technique, à une certaine hauteur au-dessus du siège à la turque, et monté déplaçable manuellement entre une position active dans laquelle ledit abattant s'étend à peu près horizontalement au-dessus du siège à la turque et une

position escamotée.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

5

- la Fig.1 représente une vue de face en coupe d'une cabine selon l'invention;

- la Fig.2 représente une vue de dessus en coupe de la cabine selon l'invention;

10

- la Fig.3 représente une vue de côté d'un premier mode de réalisation d'un abattant entrant dans la constitution d'une cabine selon l'invention;

- la Fig.4 représente une vue de côté d'un distributeur de papier entrant dans la constitution d'une cabine selon l'invention;

15

- la Fig.5 représente une vue de côté d'un sèche-mains entrant dans la constitution d'une cabine selon l'invention; et

20

- la Fig.6 représente une vue de côté d'un second mode de réalisation d'un abattant entrant dans la constitution d'une cabine selon l'invention.

25

Ainsi qu'on peut le voir sur les Fig.1 et 2, une cabine de toilettes publiques selon l'invention comporte une dalle 1, des parois formant murs 2, un toit 3, une porte 4, un siège 5 et une paroi technique 6 définissant un local technique 7 et un local 8 destiné aux utilisateurs.

30

Le siège 5 est avantageusement constitué par un siège à la turque combiné à un abattant 9 fixé sur ladite paroi technique 6 à une certaine hauteur au-dessus du siège à la turque, par exemple entre 30 et 40 cm au-dessus de celui-ci. Cet abattant 9 est monté déplaçable manuellement entre une position active de support représentée sur ces figures et dans laquelle

ledit abattant 9 s'étend à peu près horizontalement au-dessus du siège à la turque, et une position escamotée.

5 Cet abattant 9 se présente par exemple sous la forme d'un tube coudé dont les deux extrémités sont montées articulées par tout moyen d'articulation 10 (Fig.3) connu en soi, sur ladite paroi technique 6. Ainsi, cet abattant peut être déplacé manuellement entre la position active et la position escamotée dans
10 laquelle l'abattant s'étend à peu près parallèlement à cette paroi technique.

Il est également à noter que des moyens de maintien de l'abattant en positions active et escamotée sont prévus dans le local technique.

15 Ces moyens de maintien sont constitués par un contrepoids 11 disposé dans le local technique 7 et fixé sur au moins l'une des extrémités du tube constituant l'abattant, par l'intermédiaire d'une tige de fixation coudée 12 traversant ladite paroi technique, 20 cette tige étant coudée de manière connue en soi pour permettre le déplacement de l'abattant entre les deux positions.

Des effets d'eau 13 et 14 (Fig.1) sont également disposés sur la paroi technique au-dessus du
25 siège.

Un bouton-poussoir de chasse d'eau 15 est également prévu à proximité de ce siège de même qu'un distributeur de papier hygiénique 16. Ce distributeur de papier hygiénique est constitué par un boîtier 17
30 (Fig.4) formant réserve de papier, fixé par tout moyen connu en soi sur la paroi technique 6, du côté du local technique 7. Ce boîtier 17 est fixé en regard d'une fente 18 ménagée dans la paroi technique 6, permettant le passage du papier, du boîtier vers le local

8 destiné à l'utilisateur. Il est à noter que des moyens élastiques 19 sont prévus pour solliciter le papier en appui contre au moins l'un des rebords de ladite fente 18.

5 Si l'on revient maintenant à la Fig.1, on remarque que la paroi technique comporte également un lavabo 20 muni d'un bec déverseur 21 commandé par un organe de commande 22 disposé sur la dalle 1. Au-dessus de ce lavabo 20 est disposé un miroir 23.

10 Un conduit de chauffage 24 débouche également dans le local destiné à l'utilisateur au-dessous du lavabo 20.

Un conduit d'aspiration 25 est également prévu dans la partie supérieure de cette paroi technique. La paroi technique comporte également une buse de soufflage d'air chaud 26 au-dessus de laquelle est fixé un bouton de commande 27 d'un sèche-mains 28 (Fig.5) qui est disposé dans le local technique 7. Des moyens formant conduit 29 sont prévus pour relier la
15 sortie d'air chaud dudit sèche-mains 28 à la buse 26 fixée sur la paroi technique et débouchant dans le local destiné à l'utilisateur. Des moyens de liaison constitués par exemple par un câble 30 sont prévus pour relier le bouton-poussoir de commande 27 du sèche-mains également fixé sur la paroi technique 6, au
20 sèche-mains lui-même.

Ainsi, le sèche-mains est disposé dans le local technique et l'utilisateur n'a pas accès directement à celui-ci.

30 Il va de soi que la cabine qui vient d'être décrite comporte également différents équipements connus nécessaires par exemple à son alimentation en eau, en électricité ou autre, de même que différents dispositifs de commande de l'ouverture de la porte et

de détection de présence prolongée d'un utilisateur dans le local qui lui est destiné. Tous ces dispositifs étant bien connus dans l'état de la technique, on ne les décrira pas plus en détail.

5 Par ailleurs, la dalle 1 peut avantageusement être inclinée en direction du trou d'évacuation du siège, afin de faciliter les opérations de nettoyage.

10 Enfin, la disposition des effets d'eau 13 et 14 au-dessus de l'abattant, permet un nettoyage automatique de celui-ci.

Selon un second mode de réalisation représenté sur la Fig.6, un abattant 101 se présente sous la forme d'un tube coudé et les deux extrémités de celui-ci sont montées articulées en 102 sur une structure de support 103 solidaire d'une paroi technique 104 de manière que l'abattant 101 puisse être déplacé entre une position escamotée dans laquelle il s'étend à peu près parallèlement au plan défini par la paroi technique et une position active dans laquelle il s'étend à peu près perpendiculairement à celle-ci.

20 La structure de support 103 comporte également des moyens de fixation 105 et 106 de type connu en soi et qui ne seront pas décrits en détail, permettant de fixer cette structure de support et donc l'abattant qui est monté articulé sur celle-ci, à une certaine hauteur au-dessus du siège à la turque de la cabine de toilettes publiques.

30 Des moyens 107 de rappel de l'abattant en position escamotée, sont également prévus. Ces moyens comprennent un organe de rappel élastique dont l'une des extrémités 107a est fixée de manière connue en soi sur la structure de support 103 et l'autre, 107b, sur

au moins l'une des extrémités du tube constituant l'abattant par l'intermédiaire d'une tige de fixation coudée 108.

5 Avantageusement, cet organe de rappel élastique est constitué par un ressort pneumatique ou hydraulique.

 Par ailleurs, la structure du support peut également être entourée par un habillage 9 constitué de tout matériau approprié.

10 Cette conception de l'abattant et de la structure de support permet de fixer ceux-ci sur n'importe quelle paroi technique, au-dessus d'un siège à la turque, et sans le contrepoids décrit précédemment, ce qui permet de réduire l'encombrement de l'ensemble.

REVENDICATIONS

1. Cabine de toilettes publiques, comportant une dalle (1), des parois formant murs (2), un toit (3), une porte (4), un siège (5) et une paroi technique (6;104) définissant un local technique (7) et un local (8) destiné aux utilisateurs, caractérisée en ce que le siège (5) est constitué par un siège à la turque combiné à un abattant (9;101) fixé sur ladite paroi technique (6;104), à une certaine hauteur au-dessus du siège à la turque, et monté déplaçable manuellement entre une position active dans laquelle ledit abattant (9;101) s'étend à peu près horizontalement au-dessus du siège à la turque et une position escamotée.

2. Cabine selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'abattant (9) se présente sous la forme d'un tube coudé dont les deux extrémités sont montées articulées sur ladite paroi technique (6), de manière que l'abattant puisse être déplacé entre ladite position active et la position escamotée dans laquelle il s'étend à peu près parallèlement à ladite paroi technique (6).

3. Cabine selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'il est prévu des moyens de maintien (11) de l'abattant en positions active et escamotée.

4. Cabine selon la revendication 3, caractérisée en ce que lesdits moyens de maintien sont constitués par un contrepoids (11) disposé dans le local technique (7) et fixé sur au moins l'une des extrémités du tube constituant ledit abattant (9) par l'intermédiaire d'une tige de fixation coudée (12) traversant ladite paroi technique (6).

5. Cabine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle un distributeur

de papier hygiénique (16) est disposé à proximité dudit siège, caractérisée en ce que ledit distributeur est constitué par un boîtier (17) formant réserve de papier, fixé sur la paroi technique (6), du côté du local technique (7) en regard d'une fente (18) ménagée dans ladite paroi technique, des moyens élastiques (19) étant prévus pour solliciter ledit papier en appui contre au moins l'un des rebords de ladite fente.

6. Cabine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle il est prévu un sèche-mains (28), caractérisée en ce que ledit sèche-mains (28) est disposé dans le local technique (7), des moyens formant conduit (29) étant prévus pour relier la sortie d'air chaud dudit sèche-mains à une buse (26) de soufflage, fixée sur ladite paroi technique (6) et débouchant dans le local destiné aux utilisateurs, et des moyens de liaison (30) étant prévus pour relier un bouton poussoir de commande (27) du sèche-mains, fixé sur la paroi technique, au sèche-mains lui-même.

7. Cabine selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit abattant (101) se présente sous la forme d'un tube coudé dont les deux extrémités sont montées articulées (en 102) sur une structure de support (103) solidaire de la paroi technique (104) de manière que l'abattant (101) puisse être déplacé entre ladite position active et la position escamotée dans laquelle il s'étend à peu près parallèlement à ladite paroi technique (104).

8. Cabine selon la revendication 7, caractérisée en ce qu'il est prévu des moyens (107) de rappel de l'abattant en position escamotée.

9. Cabine selon la revendication 8, caracté-

risée en ce que les moyens de rappel comprennent un organe de rappel élastique (107) dont l'une des extrémités (107a) est fixée sur la structure de support (103) et l'autre (107b), sur au moins l'une des extrémités du tube constituant l'abattant (101) par l'intermédiaire d'une tige de fixation coudée (108).

5 10. Cabine selon la revendication 8 ou 9, caractérisée en ce que les moyens (107) de rappel de l'abattant comprennent un ressort pneumatique ou
10 hydraulique.

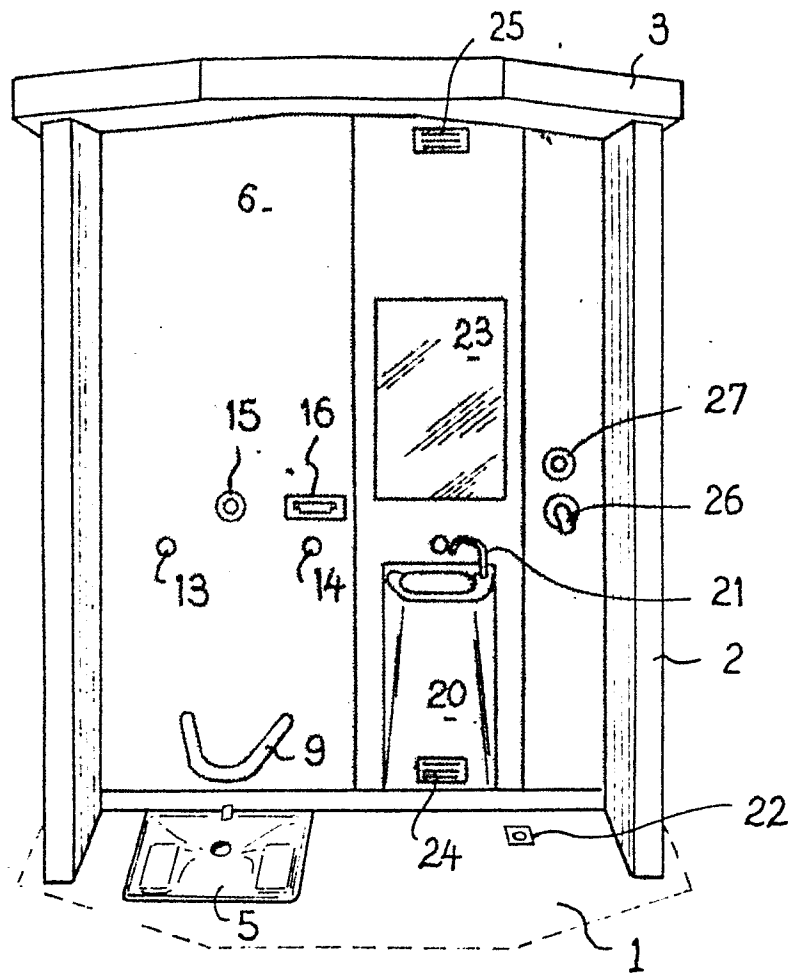


FIG. 1

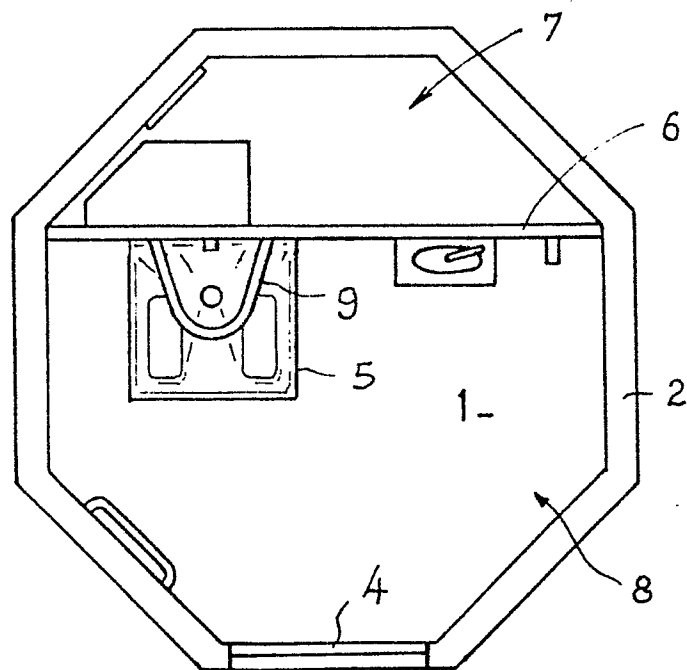
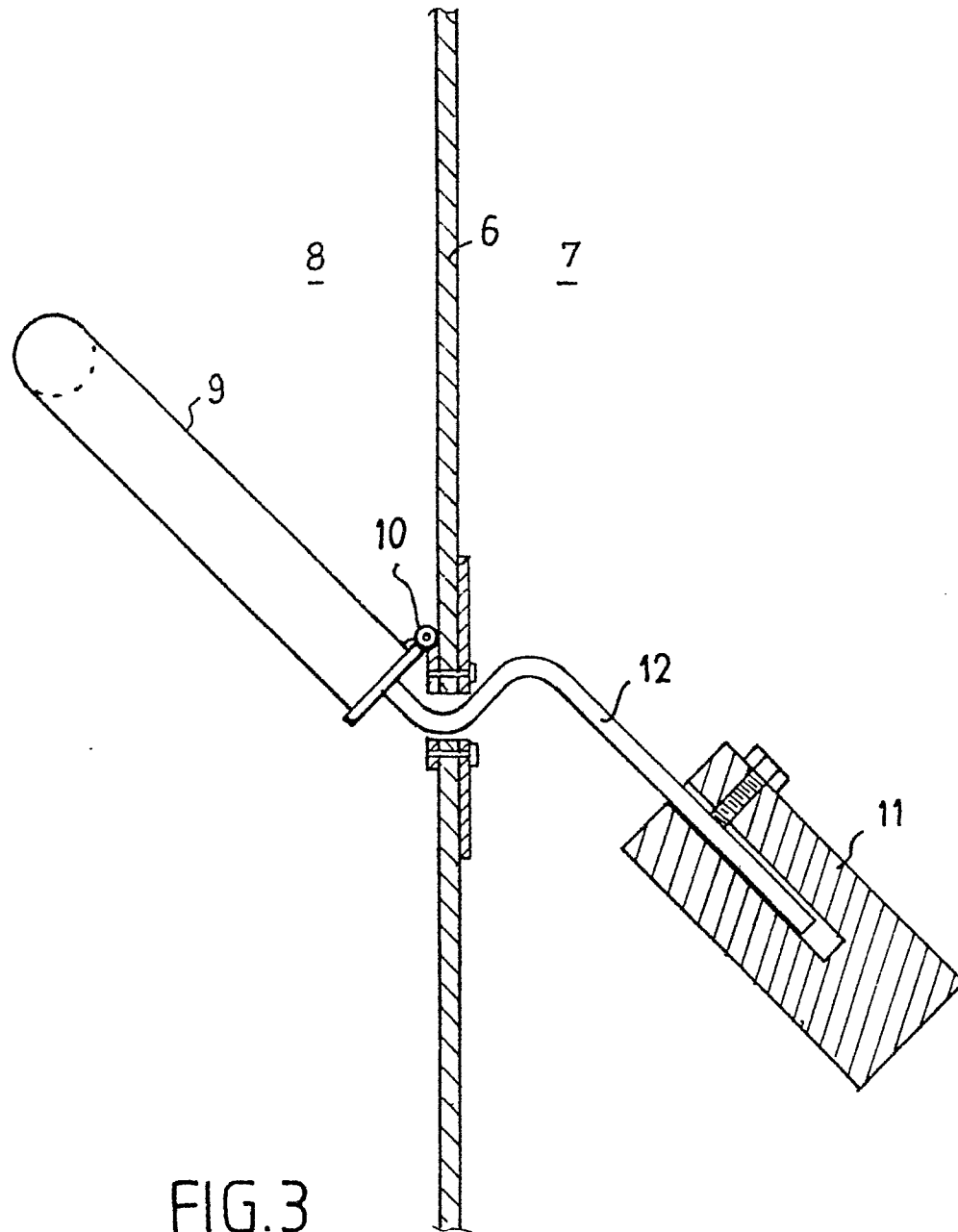
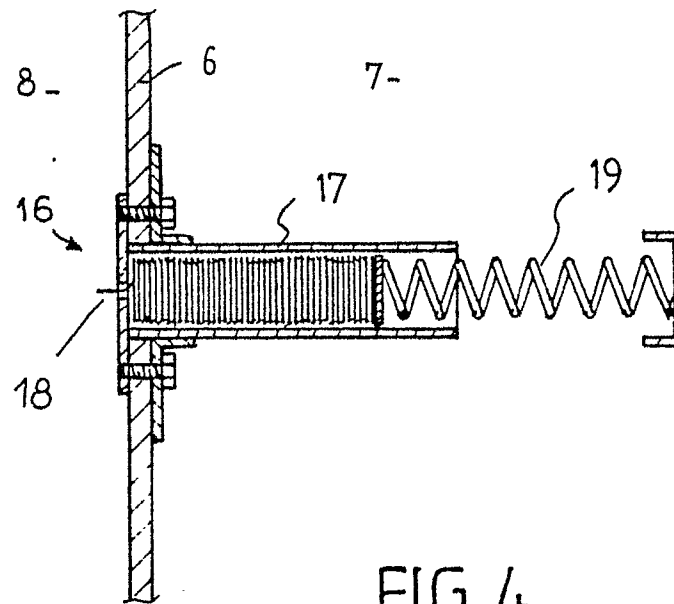
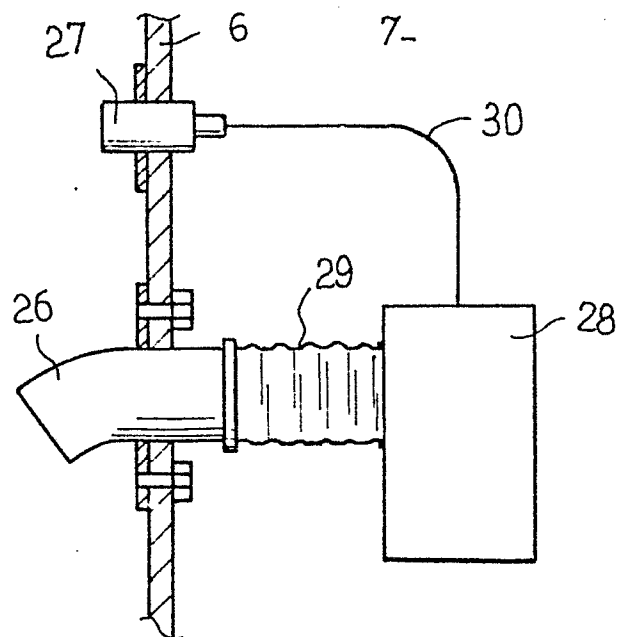
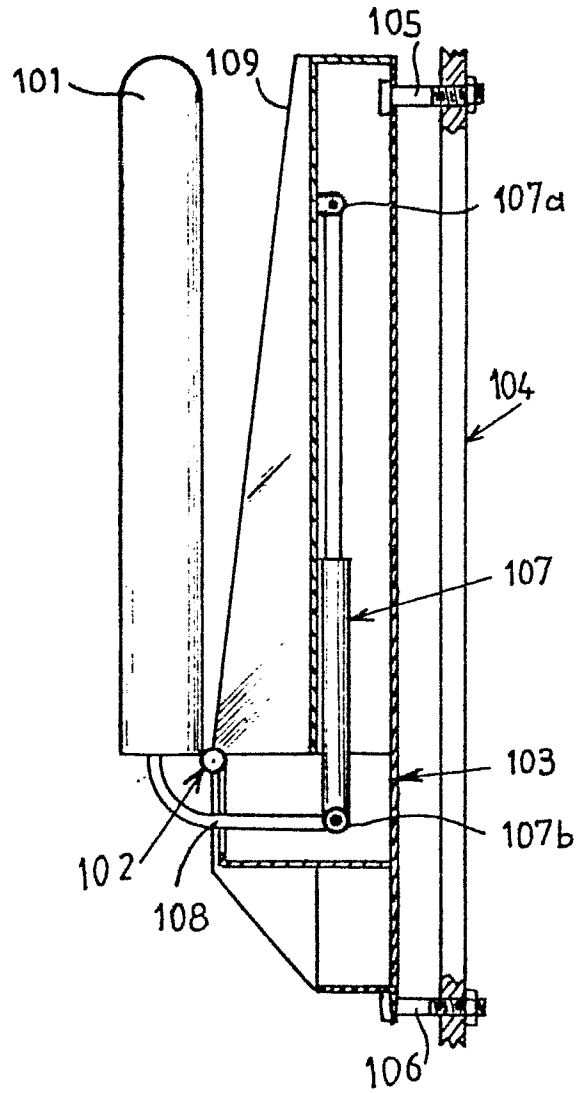


FIG. 2

FIG. 3

3/4

FIG. 4FIG. 5

FIG. 6